

veulent pas négocier, mais parce que le ministre des Finances (M. Benson) devrait changer d'attitude et cesser de s'enorgueillir de ce qu'il a accompli jusqu'ici. Les députés de l'opposition officielle espèrent pouvoir lui offrir toutes les occasions possibles d'adopter une attitude plus objective.

Comme le chef de l'opposition le signalait le 14 septembre dernier, le fisaco du Livre blanc est attribuable à l'opiniâtreté étonnante du ministre des Finances qui refuse de changer d'avis. Nous l'exhortons à ne pas répéter cette erreur. Le ministre du Revenu au Québec a demandé au gouvernement fédéral un délai afin d'améliorer le système fiscal du Québec avant la mise en vigueur des propositions fédérales. L'Ontario a réclamé un système de dégrèvements fiscaux pour remplacer le régime actuel des exemptions et des dépenses. L'opposition a également réclamé des dégrèvements fiscaux. Ils seraient beaucoup plus utiles aux petits salariés que les exemptions accrues que propose le gouvernement. En outre, si le gouvernement était disposé à entamer des négociations avec les provinces à ce sujet, on pourrait trouver moyen d'incorporer ces dégrèvements dans les impôts provinciaux. Cette mesure aurait un effet positif et bienfaisant en atténuant la nature régressive des impôts provinciaux. En théorie, un contribuable à faible revenu devrait être en mesure d'appliquer ses dégrèvements inutilisés à ses impôts fonciers pour obtenir, par exemple, un remboursement.

Nous ne demandons pas qu'on inaugure un programme semblable sur-le-champ. Tout ce que nous demandons, c'est que le gouvernement fédéral finisse par reconnaître que le contribuable, pris individuellement, est une unité; il n'est pas divisé en trois morceaux, dont chacun assume une personnalité économique différente selon le gouvernement avec lequel il traite. Le gouvernement le reconnaîtrait en acceptant de retarder le bill et de négocier toute la question des impôts avec les provinces.

Je l'ai déjà dit, monsieur le président: les revenus provinciaux sont étroitement liés à la politique fiscale fédérale. De n'en pas tenir compte, c'est faire preuve d'irresponsabilité. Pourtant, le ministre des Finances est allé de l'avant, jetant les provinces dans une impasse avec la suppression des droits de succession, et leur imposant le problème de remplacer le revenu qu'elles recevaient grâce au programme de défalcation. Comme l'Alberta et la Saskatchewan ont cherché à devenir des refuges fiscaux pour les riches, en remboursant leur portion de la défalcation aux successions, nous pouvons féliciter le ministre des Finances d'avoir avec raison, tenté de neutraliser leurs efforts. Avec le temps, l'impôt uniforme sur les gains de capitaux remplacera les droits de succession, supprimant ces anomalies.

L'objet de nos critiques est la méthode inouïe dont se sert le ministre des Finances. Si le bill fiscal est adopté, nous verrons le 1^{er} janvier 1972 émerger un fouillis d'impôts sur les successions encore plus inique que celui qui existe en ce moment. Ce ne sera pas parce que le ministre a manqué de bonnes intentions, mais de gros bon sens. Seules les trois provinces de Colombie-Britannique, d'Ontario et de Québec ont aujourd'hui leurs propres impôts sur les successions ou sur les biens transmis par décès. Après le 1^{er} janvier 1972, elles seules percevront des droits sur les successions et, pour éviter la double imposition et la fuite des richesses en dehors de leur territoire, elle devront probablement abroger leurs lois. Entre-temps, la province du Manitoba, par exemple, deviendra un refuge

pour les riches Ontariens. Je suis persuadé que nos collègues de l'opposition, les néo-démocrates, nous assureront que le Manitoba ne souhaite pas devenir l'asile fiscal des riches.

Outre les irrégularités qui résulteront de l'incursion du ministre des Finances dans ce fouillis qu'est la réforme de l'impôt sur les successions, les provinces auront la tâche de trouver des revenus pour compenser les pertes qu'elles subiront pendant la période quinquennale d'application graduelle de l'impôt sur les gains en capital. Le ministre des Finances du Manitoba a calculé que sa province perdra jusqu'à 50 millions de dollars de revenus durant cette période. Ce n'est peut-être pas beaucoup pour le gouvernement fédéral qui dépense souvent de telles sommes à la légère, mais cette perte représentera un dur coup pour le Manitoba qui est déjà si lourdement taxé. Il ne suffit pas que le gouvernement se lave les mains des répercussions de ses propres mesures législatives. Il ne suffit pas de dire simplement que les provinces devront faire pour le mieux et assumer la responsabilité de leurs impôts et de leurs dépenses. Resserrer le carcan financier auquel sont déjà condamnées les provinces et appeler cela de la liberté, c'est le comble de l'irresponsabilité.

• (4.50 p.m.)

Le gouvernement n'ayant pas cessé, depuis deux ans, de proclamer avec fracas qu'il appuyait le principe de l'équité, il est incroyable que ce projet de loi puisse être aussi manifestement injuste envers les contribuables de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario. Je fais allusion ici à la disposition visant à inclure dans le revenu imposable les contributions que l'employeur paie, au nom de ses employés, à un régime public d'assurance-santé. Du simple fait qu'ils vivent dans l'une de ces trois provinces, les contribuables seront pénalisés, alors que les habitants des autres provinces échapperont à cette imposition parce que leur assurance-santé est défrayée par les fonds publics. Ce qui est encore plus injuste, c'est que le contribuable devra inclure dans son revenu la part contributive de l'employeur, alors qu'il ne sera pas admis à déduire le montant de sa propre contribution. Le gouvernement rognera ainsi dans les deux sens les chèques de paie.

L'esprit se refuse à concevoir les raisons de la décision qui a motivé cette proposition. Le gouvernement peut toujours essayer de défendre sa thèse en disant que les provinces nanties peuvent bien assumer ces impôts supplémentaires qui d'après lui, s'élèveront en tout à 90 millions de dollars dont 58 millions seront fournis par la seule province de l'Ontario. Pourtant, le bon sens le plus élémentaire permet de voir qu'un Ontarien dont le revenu est de \$5,000 n'est pas plus riche que son homologue québécois. Également, si certains contribuables de l'Alberta gagnaient \$10,000 ils ne seraient pas, pris séparément, mieux lotis que des contribuables de même revenu en Saskatchewan.

Quelque obtus que soit le gouvernement actuel, ce fait n'a pu lui échapper. Il est possible qu'il ait adopté une attitude philosophique à l'égard des primes d'assurance-santé, dans l'espoir qu'il forcerait les provinces intéressées à y renoncer. L'étrange raisonnement à l'appui de cette attitude fera que le contribuable dont le revenu est artificiellement enflé par le gouvernement fédéral ne s'en prendra pas directement à celui-ci, mais aux provinces qui ont institué un système de primes. Seules des élections pourront justifier une pareille proposition. Il est intéressant de noter en passant que, si le gouvernement s'oppo-